

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DE LA DETTE ET DES PARTICIPATIONS, CHARGE DE LA LUTTE CONTRE LA VIE CHERE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 22 octobre 2026

Appel d'offres : N° 0001/AOO/DGI/TRAVAUX DE REHABILITATION/2026

Nom du projet : travaux de réhabilitation des bâtiments de la Direction Générale des impôts.

Source de financement : Etat gabonais, exercice 2026.

1. OBJET

La Direction Générale des Impôts lance un appel d'offres ouvert pour les travaux de réhabilitation des bâtiments de la Direction Générale des impôts (*Bâtiment du Cabinet du DG et annexes, Bâtiment DRHM et annexes, bâtiment des Grandes Entreprise (Glass) et le bâtiment de la DPIE (Oloumi)*).

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de **deux cent mille (200 000) francs CFA**. Ce montant sera de **100.000 francs CFA** pour les PME disposant d'un agrément PME conformément à l'arrêté n°032.21/MER/MBCP/ du 21 juillet 2021 fixant les barèmes des frais de passation des marchés publics.

Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

***Ministère de l'Economie, des Finances, de la Dette et des Participations,
Chargé de la Lutte contre la Vie Chère***

Direction Générale des Impôts

Adresse officielle :

3^{ème} Arr. 30061 rue Kéréké

BP : 37/45 Libreville – GABON

Email : contact@dgi.ga

Tél : +241.74.21.24.24

Personnes à contacter :

Monsieur Fabrice MEGNANE ALLOUMBA

Chargé d'études au Cabinet du Directeur Général des Impôts

Téléphones : 074 33 85 09 / 074 68 45 15

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard **le 10 novembre 2026 à 10h00** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant aux plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, **le 10 novembre 2026 à 11h00** dans la salle de réunion de la Direction Générale des Impôts sis au Centreville.

Le Directeur Général des Impôts

Le Directeur Général des Marchés Publics

Edith Laure OYAYA épouse MBIGUIDI

Commissaire Général Sylvie NGUEMBHYT